

**Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
Mairie de Vendrest**

**Compte Rendu du Conseil Municipal du
lundi 23 mai 2022**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de Vendrest le **23 mai 2022 à 20 heures 30**, sous la présidence de **Francis CHESNÉ**.

PRÉSENTS : Francis CHESNÉ, Jean-Denis LIMOSIN, Benjamin THURET, Gérard DUFOUR, Yann BOISLÈVE, Luis CAMPOS LEON, Francis ISTE, Pascal LAVIALLE, Brigitte OLIVIER.

REPRÉSENTÉS : Micheline BENOIT par Benjamin THURET, Sandrine GIBERT par Brigitte OLIVIER, Tyffanie KLEIN par Yann BOISLEVE, Céline LIMOSIN par Jean-Denis LIMOSIN.

EXCUSÉ : Carmen LEMONNIER

ABSENTS : Philippe BASILE.

ORDRE DU JOUR

Adoption du compte -rendu du 11 avril et du 12 mai 2022

- SDESM marché de maintenance de l'éclairage public
- Autorisation ester en justice
- Questions et informations actualités

Secrétaire de séance : *Benjamin THURET*

1°) Approbation du compte- rendu du 11 avril et du 12 mai 2022.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 11 avril et du 12 mai 2022. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Demande d'autorisation de suppression d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de supprimer un point à l'ordre du jour :

- Autorisation ester en justice

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la suppression de ce point à l'ordre du jour.

SDESM - Maintenance éclairage public 2023-2026

2°) SDESM : Marché de maintenance de l'éclairage public

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la convention constitutive du groupement de commandes..

Il indique que la commune est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM).

Monsieur explique que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) coordonne l'actuel groupement de commande pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public qui s'achève au 31 décembre 2022, le SDESM propose de relancer un nouveau groupement de commande à l'échéance du précédent et d'en assurer la coordination pour 4 ans (du 1^{er}/01/2023 au 31/12/2026) .

La commune ayant un besoin propre de maintenance du réseau d'éclairage public sur son territoire, et qu'il serait opportun pour elle d'adhérer à ce groupement pour bénéficier de cette mutualisation et des effets de la massification d'une telle démarche de regroupement ;

Le Conseil Municipal de VENDREST après débat auprès des membres présents et représentés décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes, d'approuver les termes de la convention constitutive et ses annexes et d'autoriser le Maire à signer ladite convention constitutive et tout document s'y rapportant.

3°) Informations et questions d'actualités

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu du Tribunal Administratif de Melun une requête en référé conservatoire en provenance de Monsieur et Madame DERT. L'avocat de la commune à répondu dans les délais.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est toujours dans l'attente de la proposition d'emplacements pour la vidéo-surveillance. Il précise que l'aire de jeux des enfants a été une nouvelle fois vandalisée. Ce qui malheureusement nous conforte dans ce projet de mise en place de vidéo-surveillance.

Mr LAVIALLE signale que le panneau de basket de l'aire de jeux est endommagé. Le Maire répond que le nécessaire a été fait par les employés communaux.

Mr THURET demande si le SDESM subventionne les caméras? Le Maire répond que non malheureusement.

Mr BOISLEVE fait remarquer que la route de Chaton à Cocherel est très abîmée.

Le Maire répond que la partie dégradée se situe sur la commune de Cocherel et qu'il va consulter le Maire de Cocherel. Il nous signale également qu'un drone survole la commune sans autorisation. Mr le Maire répond que le nécessaire a été fait auprès des autorités.

Mr ISTE signale que la partie de la route de Vendrest à Rademont au niveau de la déviation est toujours inondée. Mr le Maire répond qu'il a vu le problème avec Mr LIMOSIN son 1er Adjoint. Une partie du fossé sera nettoyée pour identifier la provenance de l'eau.

La séance est levée à 21h15